

Entre Vues 2006

Bilan 2005

Service de la Diffusion



Le Service de la diffusion des arts de la scène

Bilan de l'année 2005

Préambules

Constitution du Service de la Diffusion

Les Tournées Art et Vie ont été créées en 1954, dans le but de décentraliser et diffuser la culture principalement par le biais d'organismes d'éducation populaire, de bibliothèques publiques, d'organisations de jeunesse et de maisons de jeunes. A ce titre, elles émargaient d'un secteur de « Jeunesse et Loisirs ». Parallèlement, des aides restreintes à la diffusion de la musique classique professionnelle et du théâtre étaient établies au sein de la direction des Arts et Lettres et ne recouvraient pas le même réseau de producteurs. En 1974, les missions de diffusion se redéfinissent : un partenariat se crée avec les provinces (les accords de La Hulpe) tandis que sur le terrain de nouvelles formes scéniques se développent, allant du théâtre action au théâtre pour jeunes publics. Suite à la communautarisation, les anciennes directions générales des Arts et Lettres d'une part et de Jeunesse et Loisirs d'autre part se rejoignent partiellement et remodelent dans la foulée la structure du Service de la Diffusion : ce dernier sera désormais rattaché au Service général des Arts de la Scène.

Ce rattachement a déterminé une nouvelle orientation, plus proche de la politique menée en matière artistique. Dès ce moment, la diffusion est vue tant sous l'angle des artistes que sous celui des programmateurs. Le souci de la qualité artistique des productions s'affirme. La reconnaissance professionnelle s'institue et est encouragée.

Cet historique fait apparaître que l'action du Service de la Diffusion s'organise en fonction de deux pôles : les artistes et les diffuseurs. Toutes les données statistiques en notre possession ne concernent que ces deux intervenants et font l'impasse sur le public fréquentant les spectacles ; les rapports d'activités envoyés par les programmateurs ne nous en fournissent souvent que des données partielles. C'est pourquoi un nouveau rapport par saison, intitulé « rapport d'audience » remplacera dorénavant, pour les organisateurs réguliers de saisons, le rapport à renvoyer à l'issue de chaque représentation. Ce nouvel outil de travail est mis à leur disposition afin de simplifier le travail administratif et de permettre une vision globale de leur action de diffusion.

Modalités d'interventions

Le Service de la Diffusion décline ses interventions selon deux programmes : « Spectacles à l'école » et « Tournées Art et Vie ». « Spectacles à l'école » intervient en faveur de la programmation en temps scolaire, dans les écoles ou dans les lieux habituels de diffusion (essentiellement les centres culturels). Les Tournées Art et Vie reprennent quant à elles l'ensemble des interventions du Service de la Diffusion à destination du tout public. L'un et l'autre de ces programmes se font en partenariat avec les services culturels des Provinces –il est à noter que le partenariat avec le Brabant Wallon se limite aux spectacles à l'école et que les interventions de la COCOF portent exclusivement sur les spectacles professionnels pour jeunes publics, diffusés dans les deux circuits.

L'efficacité de cette collaboration est un des facteurs d'explication et certes non des moindres de la longévité de ces deux programmes de diffusion, qui en a progressivement fait les références obligées des professionnels du spectacle.

Les bénéficiaires du Service de la Diffusion

Les deux programmes du Service de la Diffusion sont tous deux basés sur le principe de la double reconnaissance :

- celle des organisateurs, seuls habilités à introduire des demandes d'intervention
- celle des artistes, seuls habilités à introduire des notes de créance à l'issue de leurs prestations.

Les programmeurs voient leur budget « rétribution d'artistes » diminué significativement grâce aux interventions du Service de la Diffusion même s'ils ne perçoivent pas directement celles-ci. Les risques financiers qu'ils encourent sont ainsi réduits.

Les artistes voient leurs créances acquittées par le Service de la Diffusion dans des délais raisonnables – bien que ces délais aient été quelque peu allongés depuis 2004 par l'adoption d'une procédure administrative plus contraignante, remplaçant les bons de commande émis par le Service par des subventions soumises à l'approbation ministérielle.

Outre la gestion de ces deux programmes, le Service de la Diffusion organise des actions destinées à promouvoir la circulation des spectacles figurant au catalogue des Tournées Art et Vie. Depuis 1991 les journées de visionnement « Entre Vues » proposent à l'intention des programmeurs des extraits de spectacles reconnus ainsi que des spectacles étrangers, en partenariat avec l'association des programmeurs professionnels (Asspropro) et le réseau Area.

Depuis 2001, les Entre Vues se poursuivent par une semaine de promotion du programme rock

L'attribution des quotas en faveur des organisateurs.

La gestion des Tournées Art et Vie fut rapidement confrontée au problème de l'inadéquation des calendriers : la saison artistique s'étend de septembre à juillet, tandis que les budgets disponibles auprès du Service de la Diffusion suivent l'année civile. Afin de tempérer un système qui favorisait les demandes introduites pour des représentations de janvier et février et ne pouvait plus répondre à celles du début de la saison, les budgets tendant à s'épuiser dès septembre voire plus tôt, le Service de la Diffusion a décidé d'octroyer aux organisateurs récurrents des quotas budgétaires réservés aux demandes potentielles. Cette mesure permit aux programmeurs bénéficiaires, désormais assurés en début d'année d'un montant d'intervention, de concevoir des saisons équilibrées et d'adopter une trésorerie basée sur le moyen terme et non plus sur l'urgence. L'efficacité de cette mesure est démontrée par les demandes fréquentes que reçoit le Service de la Diffusion, soit de la part des bénéficiaires de quotas qui souhaitent une revalorisation, soit de la part d'organisateur qui souhaitent intégrer ce régime.

Les quotas sont déterminés par le Service de la Diffusion en concertation avec ses partenaires provinciaux y compris la Cocof (et le Brabant wallon uniquement pour le scolaire). Deux critères sont pris en considération pour ce calcul : le statut des organisateurs et leur volume d'activité.

Les centres culturels sont considérés comme les interlocuteurs privilégiés du Service de la Diffusion. Outre que la diffusion artistique professionnelle fait partie de leurs missions, ils

offrent aux artistes ainsi qu'au public, des infrastructures et des compétences humaines, garant de la qualité professionnelle des prestations.

Des quotas leur ont donc été prioritairement accordés ; en principe, chaque centre culturel reconnu est doté d'un quota, dont l'importance varie en fonction des critères ci-dessus mentionnés : le statut – en distinguant les centres culturels régionaux et locaux – et le volume d'activités de diffusion des années précédentes. S'il s'avère en fin d'année que certains quotas restent inutilisés, les montants non dépensés sont redistribués en faveur des quotas sous-évalués.

II. ANALYSE BILANTAIRE

REPARTITION DU CREDIT DU SERVICE DE LA DIFFUSION

Les chiffres mentionnés ci-dessous pour l'exercice 2005 sont issus du point budgétaire 2005 en son état du 23 janvier 2006. Quelques résultats rentrés tardivement pourraient altérer certains chiffres sans pour autant modifier la teneur des pourcentages globaux et des commentaires qui l'accompagnent.

Pour l'ensemble de l'année 2005, le Service de la Diffusion a consacré un crédit de **1.927.000 euro** en faveur de la décentralisation des spectacles vivants (théâtre, musique, danse, conte, arts de la rue et forains, spectacles pluridisciplinaires). Des masses de crédit spécifiques ont été attribuées durant l'année 2005 à différents types d'interventions parmi lesquelles se distinguent celles concernant le tout public et celles concernant les spectacles à l'école. Les Tournées Art et Vie constituent l'affectation la plus importante avec **62%** des dépenses, le scolaire représentant **32.38%** de celles-ci. N'apparaissent pas dans les chiffres donnés ci-dessous les interventions du Service en faveur des aides structurelles aux petits lieux de diffusion

REPARTITION DU CREDIT PAR ALLOCATION DE BASE

Catégorie	Budget €	%budget total
Programmes d'initiatives	38.000	1,97%
Musique classique	30.000	1,56%
Programme rock	42.000	2,18%
Educ.perm-CEC-Bibl	57.000	2,96%
Festivals	80.000	4,15%
Jeunesse	8.000	0,41%
Centres culturels	802.000	41.62%
Petits lieux	67.000	3.48%
TOTAL	1.124000*	58.33%

Ce tableau incorpore des données concernant à la fois les artistes et les programmeurs. Ainsi l'enveloppe festivals reprend une partie importante du budget du programme rock et du programme classique, de même qu'il comprend certaines activités des programmeurs d'éducation permanente. La catégorie « centres culturels » est plus homogène et demeure la plus importante.

REPARTITION SELON LES GRANDS GENRES ARTISTIQUES – EVOLUTION DE 2001 A 2005

REPARTITION DU CREDIT SELON LES GRANDS GENRES ARTISTIQUES

REPARTITION DU CREDIT SELON LES GRANDS GENRES ARTISTIQUES

Catégorie	2001		2002		2003		2004		2005	
	rep	Budg €	rep	Budg € .	rep	Budg € .	rep	Budg €.	rep	Budg €.
Danse	51	34564	55	34668	45	26756	28	16944	44	25.866
Musique	1294	364781	1323	535389	1476	655961	1510	619577	1325	537634
Poésie/t litt.	8	1827	4	1140	3	572	8	1642	11	2671
Pluridisc.	18	4140	42	11463	22	7652	40	20191	72	38996
Théâtre	875	364781	1005	431843	1056	542953	1107		917	439640
TOTAUX	2246	543955	2429	1014503	2602	1233894	2693	1162220	2369	1123880

On remarquera la place prépondérante des genres musicaux – dont la progression semble cependant freinée en 2005. Le théâtre, jusqu'ici en seconde place, voit sa part croître : sans doute faut-il en voir la raison dans l'essor des arts forains et du conte, encore répertoriés dans cette catégorie générale, bien qu'ils évoluent en genres scéniques à part entière.

DANSE

catégorie	2001		2002		2003		2004		2005	
	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €
Contemp. (prof)	37		34	26403	16	14027			38	24.627
Contemp (amateur)	5		13	6551	20	10652			3	564
Folklorique (amat)	9		8	1714	9	2077			3	675
TOTAUX	51		55	34668	45	26756	28	16944	44	25866

Après le net recul qu'a connu la diffusion de ce secteur en 2003 et 2004, la danse contemporaine a légèrement dépassé le niveau de 2001. La collaboration entre le Service de la Danse et Asspropro mise en place en 2003 via le programme « Danse à la Carte » semble ici porter quelques fruits. Ce programme offre aux organisateurs un soutien en sensibilisation du public et un encadrement technique, ainsi qu'une intervention majorée et hors quota du Service de la Diffusion.

Cette collaboration se poursuivra en 2006 ; en effet la diffusion de la danse contemporaine reste difficile et dépendante d'incitants financiers.

POESIE ET LITTERATURE (pour mémoire)

catégorie	2001		2002		2003		2004		2005	
	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €
Profess.	7	1289+	3	602	3	572			6	24627
amateur/litt	1	538	1	538	0	0	0		5	564
TOTAUX	8	1827	5	1140	3	572		1642	11	25866

SPECTACLES A FORME PLURIELLE

catégorie	2001		2002		2003		2004		2005	
	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €	rep	Budg €
Profess.	3	894+	32	6732	14	3078		20029	68	37948
amateur	15	3246	10	4731	8	4574	1	262	4	1048
TOTAUX	18	4140	42	11463	22	7652		20191	72	38996

Peu fournie jusqu'ici, cette catégorie a connu en 2005 un accroissement significatif, ainsi qu'un taux important de professionnalisation.

Musique

5. Musique

Répartition du crédit par genre artistique

catégorie	2005 nbre. sorties.	%	2005	%
Classique (professionnels)	179	6,96%	58.123	5,14%
(amateurs)	15	0,58%	5.628	0,50%
Blues (professionnels)	12	0,47%	5.119	0,45%
(amateurs)	12	0,47%	3.247	0,29%
Chanson (professionnels)	177	6,88%	83.889	7,41%
(amateurs)	12	0,47%	3.393	0,30%
Chanson jeune public (professionnels)	114	4,43%	66.143	5,84%
musique contemporaine non class.pro.	10	0,39%	4.816	0,43%
musique insolite (professionnels)	32	1,24%	11.359	1,00%
Musique insolite (amateurs)	13	0,51%	3.825	0,34%
Jazz (professionnels)	202	7,85%	85.629	7,56%
Jazz (amateurs)	17	0,66%	5.383	0,48%
Musique du monde (professionnels)	152	5,91%	69.214	6,11%
Musique du monde (amateurs)	15	0,58%	3.402	0,30%
Percussion (professionnels)	2	0,04%	717	0,06%
Rock	292	11,35%	108.265	9,56%
Chorale (amateurs)	25	0,97%	8.160	0,72%
Fanfare (amateurs)	4	0,16%	860	0,08%
Harmonie (amateurs)	16	0,62%	3.846	0,34%
Ensemble (amateurs)	17	0,66%	5.126	0,45%
TOTAUX	1317	51,20%	536.144	47,37%
Bilan 2001	1294	57,44%	503.058	55,38%
Bilan 2002	1311	53,97%	526.583	52,42%
Bilan 2003	1476	55,49%	655.961	53,32%
Bilan 2004	1501	55,45%	632.080	53,11%

La progression des genres musicaux accuse, en apparence, un net recul. L'explication est la suivante : le programme rock bénéficie désormais, à l'instar des autres genres, d'un soutien significatif du Service structurel de la musique non-classique. Ce Service est maintenant en mesure de soutenir les actions de promotion tels que : achat de matériel, de flyers, conception de CD.... Le Service de la Diffusion, qui jusqu'ici prenait en charge ce type d'aides afin de favoriser ce genre émergent, il peut désormais se concentrer sur les seules aides à la diffusion. Le rock est actuellement bien implanté en seconde place des musiques non classiques, avant le jazz. La chanson française – pour adultes et jeunes publics -occupe la première place.

La musique classique, en troisième place pour le nombre de représentations, n'occupe que la 5^{ème} place avec 5.14% du budget; cette différence s'explique à la fois par le calcul forfaitaire des interventions en fonction du nombre d'artistes et la grande proportion de concerts en solo ou en petite formation.

6. Théâtre

A l'inverse de la musique, la diffusion théâtrale a accru sa progression par rapport aux années précédentes. La catégorie « théâtre pour adultes » reste dominante, suivie par le théâtre pour jeunes publics. Ce tableau illustre l'essor des arts forains ainsi que leur professionnalisation. Ils dépassent désormais le cadre du « théâtre de rues » pour englober des spectacles mêlant des disciplines diverses.

L'allocation de base réservée au soutien du conte a été gérée jusqu'en 2004 par le Service général des Lettres et du Livre. A partir de cette date, sa gestion a été confiée au Service général des Arts de la Scène. Ce transfert marque la reconnaissance du conte en tant que discipline à part entière des arts de la scène.

Jusqu'ici largement amateur, le secteur du conte accentue sa professionnalisation, surtout à destination du jeune public.

Conclusion

Globalement on distingue au cours de l'année écoulée des variations, mais pas de bouleversement dans les tendances apparues au cours des cinq dernières années. L'intérêt pour de nouvelles formes artistiques tend à se confirmer, ainsi que, dans tous les genres, la professionnalisation croissante des artistes.

En tout public, le crédit est principalement affecté aux organismes dont la mission de diffusion est définie par décret: essentiellement les centres culturels et centres dramatiques. Même pour ces organismes « privilégiés », les crédits ne s'avèrent pas toujours suffisants pour leur permettre de remplir leur mission de diffusion, principalement pour des projets novateurs ou développés en partenariat avec les organismes associatifs situés sur leur territoire.

Les organisateurs pour lesquels les opérations de diffusion ne constituent qu'un aspect de l'objectif socioculturel poursuivi (éducation permanente, organismes de jeunesse) ont dû être considérés comme moins prioritaires, faute de crédits suffisants.

A côté de ces opérateurs, se développe un réseau de « petits lieux » consacrés à la diffusion, qui offrent une programmation pluridisciplinaire ou exclusivement musicale. Majoritairement concentrés à Bruxelles, ces lieux tendent à s'implanter dans les différentes provinces, que ce soit dans les villes (Liège, Charleroi, Mons, Namur) ou dans les zones éloignées des grands centres.

Ces organisateurs de statuts divers se partagent un budget limité. Il faut cependant signaler qu'un projet ministériel annoncé prévoit de soutenir un réseau de lieux de diffusion pour les musiques actuelles, répartis sur l'ensemble de la Communauté. (voir « priorités culture »)

De par ses spécificités - transversalité des actions envers tous les genres artistiques, diversité de ses interlocuteurs, souplesse de fonctionnement, le Service de la Diffusion est souvent le premier service des Arts de la Scène auquel artistes et programmeurs s'adressent.

Sa mission est et reste de faire se rencontrer les artistes et les publics :

- inciter les artistes de toutes les disciplines de la scène à décentraliser leurs créations sans craindre d'expérimenter des formes nouvelles ;
- favoriser le plus large accès à la création contemporaine
- aider les opérateurs locaux dans leur rôle d'accueil et de relais entre artistes et public..

